

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article73>



# Port-Royal régional

- Archives - Conseillère régionale (2004-2010) -



Date de mise en ligne : vendredi 2 février 2007

---

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

---

**Parmi toutes les délibérations que le Conseil régional doit voter, certaines permettent de franchement s'amuser, tout en rendant hommage à des hommes et des femmes hors du commun.**

Tel est le cas de cette délibération du 6 octobre 2005 (plus d'un an déjà!) Il s'agissait d'adhérer à un organisme public pour gérer ce haut lieu de culture d'opposition au pouvoir en place.

Grâce à ma Maman, j'ai passé des après-midi délicieux dans ce lieu de repos qu'est [Port Royal dans les Yvelines](#). Je pense que pour elle, il s'agissait de m'instruire sur la [résistance à la pensée unique](#). J'ai encore en mémoire le frisson de délicieuse angoisse qui me prenait lorsque j'approchais de la vitrine où trônait le masque mortuaire de la [mère supérieure Angélique](#)! C'est pourquoi, quand il a fallu donner la position des Verts sur l'adhésion au [GIPC \(goupement d'intérêt public culturel\)](#), je me suis portée volontaire. Je n'ai pu, hélas, soutenir ce texte qui me demandât 4 heures de préparation puisque je dus m'absenter pour une expertise comme juriste. Ce fut donc [Anny POURSINOFF](#), l'élue locale, qui lut mon texte.

Elle me rapportât qu'avant elle, notre cher président se désolait que nul groupe n'intervienne! Ce fut donc un beau succès, porté avec talent par Anny !

## Mon texte

La présente délibération nous invite, humbles conseillers- conseillères régionaux du XXI ème siècle à égaler les Solitaires\* et les belles amies de Port Royal\*, dans la remise en état du site.

La constitution\* de ce GIPC ne contient guère de motif de querelle\* en espérant toutefois que la politique de la région ne soit pas réduite à un avatar de la politique du guichet\* de Port Royal\* .

En effet, le gallicanisme\* cher aux messieurs de Port-Royal\* est préservé par la prééminence de l'Etat, même si nous savons tous la différence fondamentale entre le droit et le fait \*. Cette prééminence ne saurait obérer le libre arbitre de la Région\* .

Parmi les 101 propositions\* pour animer le projet, la 91ème\* sur la place des jésuites à Port-Royal, nous parait faire la part belle aux détracteurs du jansénisme et il est regrettable que les oratoriens\* ne soient pas plus à l'honneur dans ce projet.

En outre, les Verts garderont un silence respectueux\* sur l'éventualité de réouvrir une percée dans la forêt pour offrir une vision d'ensemble du site (p 33).

Il y aurait donc bien 5 propositions\* à faire pour améliorer la nature constitutive de ce GIPC, mais les Verts vous feront la grâce\* de cette querelle\* et voteront l'approbation de ces statuts, sans faire de bulle\*.

Et pour ceux qui n'auraient pas suivi, une explication oratorienne\* de ce texte est disponible.

# L'explication de texte

Explications très simples (pour les plus compliquées, me laisser relire mes bouquins)

Port Royal des Champs : ( issu de Port Royal de Paris) est le foyer de rayonnement de la doctrine de JANSENIUS, théologien catholique dont les positions seront mis à l'index avec excommunication de Jansénius et de ses disciplines. Cette doctrine fut comprise comme dangereuse pour la royauté par Richelieu puis Louis XIV au point de raser Port-Royal des champs et de disperser les dernières religieuses dans des couvents ne dépendant plus de Port Royal.

Solitaires ou les beaux messieurs de Port Royal : Nobles favorables au jansénisme qui participèrent financièrement ou par leur aides directes à l'assèchement des marais où va être construit PRdes C.

Belles amies : dames de la noblesse qui, sans prononcer leur vœux, venant en retraite à PRC

Constitution : liste des points de théologie propre à une doctrine, en particulier janséniste

Querelle (de la grâce) : un des points les plus discutés de la constitution janséniste (Pascal en a parlé)

Politique du Guichet : mère Angélique ARMAUD, Supérieure de PR, a réformé les pratiques de son couvent dès son arrivée à PR de Paris : elle est revenue à la clôture stricte : les familles ne pouvaient plus entrer dans les locaux des moniales et devaient rester au guichet

Gallicanisme : politique française en opposition avec la vision romaine du magistère papal (doctrine ultramontaine) : l'église de France se dirige seule. Dans le cas du jansénisme, la royauté ne fut pas hostile au jansénisme par opposition au pape puis Richelieu Louis XIV y vit une atteinte possible à l'absolutisme royal puisqu'il promouvait la responsabilité personnelle

Messieurs de Port-Royal : synonyme de Solitaires

Différence entre le droit et le fait : face aux menaces d'excommunication, les partisans de Jansénius mettaient en avant la différence entre le droit, la doctrine, et le fait, les actes et l'allégeance à la monarchie

Libre arbitre : pendant de la grâce. L'Homme est responsable de son Salut par ses actes et peut donc refuser Dieu

101 propositions : résumé par l'Eglise catholique de l'analyse janséniste afin de mieux la condamner

91 eme proposition : mise en avant par l'Eglise dans la condamnation de Jansénius, elle concernait le rôle de la doctrine papale : le pape n'est pas la source de toute doctrine

Jésuites : ordre de prêtres surtout présents dans l'enseignement, ennemis des jansénistes car laissaient trop de place à la liberté individuelle

Oratoriens : ordre de prêtres surtout présents dans l'enseignement, fidèles très longtemps aux jansénistes, ont révolutionné l'enseignement des « petites écoles », modernisant les méthodes d'enseignement avec le français

comme langue de l'enseignement

Silence respectueux : les partisans du jansénisme, lors de la condamnation de celui-ci furent sommé de condamner Jansénius. Faisait valoir la différence entre le droit et le fait, ils voulurent opposer un silence respectueux pour ne pas condamner Jansénius.

5 propositions : les 5 piliers de la doctrine janséniste,

Querelle de la grâce : opposition au libre-arbitre et rapprochant la doctrine catholique du jansénisme des doctrines protestantes. Seule la grâce de Dieu, qui choisit les élus, assure la vie éternelle et non les actes qui ne sont que le reflet de la grâce que Dieu accorde à ses élus

Bulle : lorsqu'elle est papale, elle est la condamnation magistrale du Jansénisme et porte excommunication de la doctrine et de ceux qui ne le dénoncent pas.